

REGLONE® ION

Solution

USAGE COMMERCIAL (AGRICOLE)

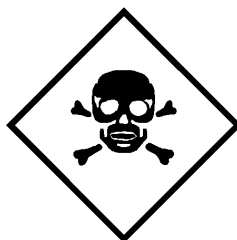
Dessiccation des légumineuses à grains, des oléagineux et des légumineuses fourragères cultivées pour les semences.

PRINCIPE ACTIF :

Ions de diquat 200 g par litre
(présent sous forme de dibromure)

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

AVERTISSEMENT



POISON

IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU

N° D'HOMOLOGATION : **31058**
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : **1 L - vrac**

Syngenta Canada inc.
140 Research Lane, Research Park
Guelph, Ontario N1G 4Z3
Téléphone : 1-877-964-3682

Label

AVERTISSEMENT!
***NOCIF OU FATAL SI INGÉRÉ.**
***PROVOQUE DE GRAVES BLESSURES AUX YEUX ET DES IRRITATIONS CUTANÉES.**
UNE PROTECTION OCULAIRE ET DES VÊTEMENTS DE PROTECTION SONT REQUIS.
***ÉVITER TOUT CONTACT AVEC LES YEUX, LA PEAU OU LES VÊTEMENTS. NOCIF SI INHALÉ; ÉVITER D'INHALER/RESPIRER LES POUSSIÈRES, LE BROUILLARD DE PULVÉRISATION, ETC.**
*** NE JAMAIS TRANSFÉRER DANS D'AUTRES CONTENANTS.**
*** GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET DES ANIMAUX.**
TOUS LES DÉTAILS DE CES DANGERS SONT INDIQUÉS SUR L'ÉTIQUETTE CI-DESSOUS.

1.0 AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

2.0 PREMIERS SOINS

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec les yeux, garder **IMMÉDIATEMENT** les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

3.0 RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Pour être efficace, le traitement en cas d'ingestion du produit doit être administré

IMMÉDIATEMENT. En cas d'ingestion, administrer une suspension adsorbante, par exemple du charbon activé (100 g pour les adultes ou 2 g/kg de poids corporel pour les enfants) ou de la bentonite (100 à 150 g pour adultes ou 2 g/kg de poids corporel pour les enfants), mélangée à un purgatif ($MgSO_4$, Na_2SO_4 ou mannitol). Maintenir et surveiller quotidiennement l'équilibre hydrique et électrolytique. Envisager une hémodialyse ou une perfusion sanguine au moyen d'une colonne de charbon.

En cas de contact avec les yeux, administrer un traitement symptomatique à l'aide d'antibiotiques et de stéroïdes, au besoin. Les symptômes peuvent apparaître peu à peu. Des dommages graves peuvent être causés par un contact apparemment insignifiant et le rétablissement peut être retardé. La supervision médicale devrait se poursuivre jusqu'à guérison complète.

L'emploi d'oxygène d'appoint est contre-indiqué. Ne pas administrer d'oxygène d'appoint à moins que le patient ne développe une hypoxémie grave.

4.0 MISES EN GARDE

LE DIQUAT PEUT POSER UN RISQUE POUR LA SANTÉ SI L'ON S'Y EXPOSE À L'EXCÈS. POUR RÉDUIRE L'EXPOSITION AU PRODUIT, SE CONFORMER AUX DIRECTIVES ET AUX MISES EN GARDE.

NE PAS mettre en contact avec la peau ou les vêtements. NE PAS mettre en contact avec les yeux.

Ne pas contaminer les aliments destinés à la consommation humaine ou animale, les sources d'approvisionnement en eau potable ou d'irrigation, les lacs, les cours d'eau et les étangs.

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques prémélangés contenus dans un système fermé.

Il est préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Appliquer sur les cultures agricoles seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

DÉLAI DE SÉCURITÉ (DS) : NE PAS retourner ni permettre à des travailleurs de retourner dans les zones traitées dans les 24 heures suivant le traitement.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée dans d'autres pays dans le monde et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidu acceptables dans ces pays, communiquez avec Syngenta Canada, Inc., au 1-877-SYNGENTA/1-877-964-3682.

5.0 ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (ÉPI)

Porter une combinaison résistant aux produits chimiques par-dessus d'une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, des chaussures résistant aux produits chimiques, des lunettes de protection et un respirateur ou un masque respiratoire complet avec un cartouche pour vapeurs organiques approuvé par le NIOSH et préfiltre approuvé pour les pesticides ou un appareil de protection respiratoire avec boîte filtrante approuvé par le NIOSH pour les pesticides pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. Un casque protecteur résistant aux produits chimiques doit être porté lors d'une application sur frondaison. Les gants ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée ou du cockpit fermé pendant l'application.

L'exposition aux pesticides se fait le plus souvent par absorption cutanée, surtout lors du mélange et du chargement du produit concentré. Pour empêcher les gouttes de liquide de couler le long du gant et sur les bras, rouler l'extrémité du bord du gant.

Les utilisateurs devraient enlever leur équipement de protection individuelle tout de suite après avoir manipulé le produit. Laver l'extérieur des gants avant de les enlever. Dès que possible, se laver soigneusement et mettre des vêtements propres. **ENLEVER IMMÉDIATEMENT LES VÊTEMENTS CONTAMINÉS.**

Laver les vêtements contaminés séparément des autres vêtements avant de les porter à nouveau. Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage/l'entretien de l'ÉPI. Si aucune directive n'est donnée pour les articles lavables, utiliser de l'eau chaude et un détergent. Laver et ranger l'ÉPI séparément des autres vêtements de la maisonnée.

Jeter les vêtements et les matières absorbantes détrempées ou fortement contaminées par le produit concentré. Ne pas les réutiliser.

Ne pas manger, boire, manipuler ou utiliser du tabac, ni appliquer des cosmétiques dans les zones où il y a un risque d'exposition à ce produit. Se laver les mains et le visage avant de manger, de boire, de prendre une gomme à mâcher, de manipuler du tabac ou d'aller aux toilettes.

6.0 MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

TOUTE DÉRIVE DE CE PRODUIT EN DEHORS DU CHAMP PEUT ENDOMMAGER LES CULTURES, PLANTATIONS BRISE-VENT, PLANTES ORNEMENTALES, PELOUSES, PÂTURAGES, ABRIS FAUNIQUES, MARÉCAGES ET AUTRES VÉGÉTAUX UTILES.

TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non visés. Respecter les zones tampons sans pulvérisation précisées dans la section MODE D'EMPLOI.

Afin de réduire le ruissellement des zones traitées vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit à des endroits ayant une pente de modérée à forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer lorsqu'une forte pluie est prévue.

La contamination des zones aquatiques par les eaux de ruissellement peut être réduite par

l'inclusion d'une bande végétative entre la zone traitée et le bord du plan d'eau.

7.0 ENTREPOSAGE

Conserver dans le contenant d'origine hermétiquement fermé, en lieu sûr et hors de la portée des enfants. Entreposer ce produit loin de la nourriture humaine ou animale.

Entreposer à plus de 0 °C. Si le produit s'est cristallisé parce qu'il a été entreposé à une température inférieure à cette température, le laisser se réchauffer à la température ambiante et l'agiter légèrement jusqu'à ce qu'il se reconstitue.

8.0 ÉLIMINATION

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ÉLIMINATION DES CONTENANTS DE PLASTIQUE :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'informer auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans la région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

CONTENANTS À REMPLISSAGES MULTIPLES :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas réutiliser ce contenant à d'autres fins.

***EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE
OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)***

REGLONE® ION

Solution

USAGE COMMERCIAL (AGRICOLE)

Dessiccation des légumineuses à grains, des oléagineux et des légumineuses fourragères cultivées pour les semences.

PRINCIPE ACTIF :

Ions de diquat 200 g par litre
(présent sous forme de dibromure)

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

AVERTISSEMENT



POISON

IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU

N° D'HOMOLOGATION : **31058**
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Syngenta Canada inc.
140 Research Lane, Research Park
Guelph, Ontario N1G 4Z3
Téléphone : 1-877-964-3682

Pamphlet

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Numéro de section</u>
AVIS À L'UTILISATEUR	1.0
PREMIERS SOINS	2.0
RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES	3.0
MISES EN GARDE	4.0
ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (ÉPI).....	5.0
MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES.....	6.0
ENTREPOSAGE	7.0
ÉLIMINATION	8.0
RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT.....	9.0
Renseignements généraux	9.1
Récolte	9.2
Nettoyage du pulvérisateur après l'usage	9.3
MODE D'EMPLOI.....	10.0
Renseignements généraux	10.1
Application par voie terrestre	10.1
Renseignements généraux	10.2.1
Directives relatives au mélange.....	10.1.1
Directives relatives à la pulvérisation	10.1.2
Nettoyage de l'équipement.....	10.1.3
Application par voie aérienne.....	10.3
Renseignements généraux	10.3.1
Mises en garde concernant l'utilisation	10.3.2
Mises en garde propres au produit.....	10.3.3
Directives relatives au mélange.....	10.3.4
Directives relatives à la pulvérisation	10.3.5
Nettoyage de l'équipement.....	10.3.6
Zones tampons sans pulvérisation	10.3

MODES D'EMPLOI SELON LA CULTURE	11.0
Sous-groupe de cultures 6C - Pois	11.1
Sous-groupe de cultures 6C - Lentilles	11.2
Sous-groupe de cultures 6C – Pois chiches.....	11.3
Canola.....	11.4
Soja	11.5
Sous-groupe de cultures 6C - Haricots.....	11.6
Sous-groupe de cultures 6C - Lupin blanc doux.....	11.7
Lin	11.8
Moutarde	11.9
Tournesol	11.10
Légumineuses.....	11.11
USAGES LIMITÉS.....	12.0
Féverole à gros grains (Fava).....	12.1
RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE	13.0

AVERTISSEMENT!
***NOCIF OU FATAL SI INGÉRÉ.**
***PROVOQUE DE GRAVES BLESSURES AUX YEUX ET DES IRRITATIONS CUTANÉES.**
UNE PROTECTION OCULAIRE ET DES VÊTEMENTS DE PROTECTION SONT REQUIS.
***ÉVITER TOUT CONTACT AVEC LES YEUX, LA PEAU OU LES VÊTEMENTS. NOCIF SI INHALÉ; ÉVITER D'INHALER/RESPIRER LES POUSSIÈRES, LE BROUILLARD DE PULVÉRISATION, ETC.**
*** NE JAMAIS TRANSFÉRER DANS D'AUTRES CONTENANTS.**
*** GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET DES ANIMAUX.**
TOUS LES DÉTAILS DE CES DANGERS SONT INDIQUÉS SUR L'ÉTIQUETTE CI-DESSOUS.

1.0 AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

2.0 PREMIERS SOINS

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec les yeux, garder **IMMÉDIATEMENT** les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

3.0 RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Pour être efficace, le traitement en cas d'ingestion du produit doit être administré

IMMÉDIATEMENT. En cas d'ingestion, administrer une suspension adsorbante, par exemple du charbon activé (100 g pour les adultes ou 2 g/kg de poids corporel pour les enfants) ou de la bentonite (100 à 150 g pour adultes ou 2 g/kg de poids corporel pour les enfants), mélangée à un purgatif ($MgSO_4$, Na_2SO_4 ou mannitol). Maintenir et surveiller quotidiennement l'équilibre hydrique et électrolytique. Envisager une hémodialyse ou une perfusion sanguine au moyen d'une colonne de charbon.

En cas de contact avec les yeux, administrer un traitement symptomatique à l'aide d'antibiotiques et de stéroïdes, au besoin. Les symptômes peuvent apparaître peu à peu. Des dommages graves peuvent être causés par un contact apparemment insignifiant et le rétablissement peut être retardé. La supervision médicale devrait se poursuivre jusqu'à guérison complète.

L'emploi d'oxygène d'appoint est contre-indiqué. Ne pas administrer d'oxygène d'appoint à moins que le patient ne développe une hypoxémie grave.

4.0 MISES EN GARDE

LE DIQUAT PEUT POSER UN RISQUE POUR LA SANTÉ SI L'ON S'Y EXPOSE À L'EXCÈS. POUR RÉDUIRE L'EXPOSITION AU PRODUIT, SE CONFORMER AUX DIRECTIVES ET AUX MISES EN GARDE.

NE PAS mettre en contact avec la peau ou les vêtements. NE PAS mettre en contact avec les yeux.

Ne pas contaminer les aliments destinés à la consommation humaine ou animale, les sources d'approvisionnement en eau potable ou d'irrigation, les lacs, les cours d'eau et les étangs.

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques prémélangés contenus dans un système fermé.

Il est préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Appliquer sur les cultures agricoles seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

DÉLAI DE SÉCURITÉ (DS) : NE PAS retourner ni permettre à des travailleurs de retourner dans les zones traitées dans les 24 heures suivant le traitement.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée dans d'autres pays dans le monde et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidu acceptables dans ces pays, communiquez avec Syngenta Canada, Inc., au 1-877-SYNGENTA/1-877-964-3682.

5.0 ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (ÉPI)

Porter une combinaison résistant aux produits chimiques par-dessus d'une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, des chaussures résistant aux produits chimiques, des lunettes de protection et un respirateur ou un masque respiratoire complet avec un cartouche pour vapeurs organiques approuvé par le NIOSH et préfiltre approuvé pour les pesticides ou un appareil de protection respiratoire avec boîte filtrante approuvé par le NIOSH pour les pesticides pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. Un casque protecteur résistant aux produits chimiques doit être porté lors d'une application sur frondaison. Les gants ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée ou du cockpit fermé pendant l'application.

L'exposition aux pesticides se fait le plus souvent par absorption cutanée, surtout lors du mélange et du chargement du produit concentré. Pour empêcher les gouttes de liquide de couler le long du gant et sur les bras, rouler l'extrémité du bord du gant.

Les utilisateurs devraient enlever leur équipement de protection individuelle tout de suite après avoir manipulé le produit. Laver l'extérieur des gants avant de les enlever. Dès que possible, se laver soigneusement et mettre des vêtements propres. **ENLEVER IMMÉDIATEMENT LES VÊTEMENTS CONTAMINÉS.**

Laver les vêtements contaminés séparément des autres vêtements avant de les porter à nouveau. Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage/l'entretien de l'ÉPI. Si aucune directive n'est donnée pour les articles lavables, utiliser de l'eau chaude et un détergent. Laver et ranger l'ÉPI séparément des autres vêtements de la maisonnée.

Jeter les vêtements et les matières absorbantes détrempées ou fortement contaminées par le produit concentré. Ne pas les réutiliser.

Ne pas manger, boire, manipuler ou utiliser du tabac, ni appliquer des cosmétiques dans les zones où il y a un risque d'exposition à ce produit. Se laver les mains et le visage avant de manger, de boire, de prendre une gomme à mâcher, de manipuler du tabac ou d'aller aux toilettes.

6.0 MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

TOUTE DÉRIVE DE CE PRODUIT EN DEHORS DU CHAMP PEUT ENDOMMAGER LES CULTURES, PLANTATIONS BRISE-VENT, PLANTES ORNEMENTALES, PELOUSES, PÂTURAGES, ABRIS FAUNIQUES, MARÉCAGES ET AUTRES VÉGÉTAUX UTILES.

TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non visés. Respecter les zones tampons sans pulvérisation précisées dans la section MODE D'EMPLOI.

Afin de réduire le ruissellement des zones traitées vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit à des endroits ayant une pente de modérée à forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer lorsqu'une forte pluie est prévue.

La contamination des zones aquatiques par les eaux de ruissellement peut être réduite par

l'inclusion d'une bande végétative entre la zone traitée et le bord du plan d'eau.

7.0 ENTREPOSAGE

Conserver dans le contenant d'origine hermétiquement fermé, en lieu sûr et hors de la portée des enfants. Entreposer ce produit loin de la nourriture humaine ou animale.

Entreposer à plus de 0 °C. Si le produit s'est cristallisé parce qu'il a été entreposé à une température inférieure à cette température, le laisser se réchauffer à la température ambiante et l'agiter légèrement jusqu'à ce qu'il se reconstitue.

8.0 ÉLIMINATION

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ÉLIMINATION DES CONTENANTS DE PLASTIQUE :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'informer auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans la région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

CONTENANTS À REMPLISSAGES MULTIPLES :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas réutiliser ce contenant à d'autres fins.

***EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE
OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)***

9.0 RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT

9.1 Renseignements généraux

Le REGLONE® ION est un défanant non volatil à action rapide. Il est inactivé au contact du sol et n'a donc aucun effet résiduel.

Le REGLONE ION n'a aucun effet sur la germination des graines des cultures destinées à la production de semences.

Le REGLONE ION s'applique facilement avec un pulvérisateur à volume faible ou élevé. L'équipement d'application par voie aérienne à volume très faible ou ultra faible, comme les buses à atomiseurs rotatoires, n'est pas recommandé. Toujours utiliser le volume d'eau recommandé. Une couverture complètement est essentielle. NE PAS UTILISER DE BRUMISATEURS.

Le REGLONE ION est rapidement absorbé par les plantes, c'est pourquoi une pluie qui tombe peu après le traitement ne diminuera pas l'efficacité du produit. L'EFFICACITÉ DU TRAITEMENT PEUT ÊTRE AMÉLIORÉE SI L'APPLICATION SE FAIT PAR TEMPS NUAGEUX OU JUSTE AVANT LA TOMBÉE DE LA NUIT.

Utiliser de l'eau propre (non trouble) pour la pulvérisation du REGLONE ION. De l'eau boueuse diminuera l'efficacité du REGLONE ION.

L'UTILISATEUR DOIT ÊTRE CONSCIENT QUE CE PRODUIT ACCÉLÈRE LE DESSÈCHEMENT NATUREL DES CULTURES. EN CAS D'INTEMPÉRIES (PLUIE ABONDANTE, GRÊLE OU GRAND VENT), LES DOMMAGES AUX CULTURES POURRAIENT ÊTRE AMPLIFIÉS. IL EST À NOTER QUE CERTAINES CULTURES SONT PLUS FRAGILES QUE D'AUTRES.

Les résidus de culture (fanés de pois, tiges de luzerne) peuvent être utilisés pour alimenter le bétail.

9.2 Récolte

L'utilisation du REGLONE ION facilite le moissonnage-battage de plusieurs grandes cultures, y compris les lentilles, les pois, le canola, la moutarde et les légumineuses. Les producteurs qui désirent mettre une culture desséchée en andains doivent attendre que celle-ci soit suffisamment sèche pour permettre le battage immédiatement après l'andainage. Le fait de retarder le battage d'une culture desséchée après l'andainage peut augmenter l'éclatement et la perte de graines.

La plupart des cultures peuvent normalement être récoltées de 4 à 10 jours après le traitement. Par contre, une application à la fin de l'automne, avec les conditions météorologiques peu favorables que l'on observe à cette période de l'année, comme des pluies abondantes, de basses températures et une forte humidité, peuvent ralentir le dessèchement des plantes et favoriser le maintien d'une humidité élevée dans les graines, ce qui peut nécessiter le report du début de la récolte à plus de 10 jours après le traitement. Lorsque de telles conditions sont présentes après l'usage du REGLONE ION, commencer à récolter lorsque la végétation est sèche et que l'humidité des graines permet une récolte efficace. Pour réduire les pertes de rendement et de qualité, récolter la culture desséchée aussitôt que l'humidité des graines convient pour la récolte.

9.3 Nettoyage du pulvérisateur après l'usage

Il est important de bien laver l'équipement après la pulvérisation - utiliser un agent mouillant (par exemple un agent tensioactif non ionique à raison de 60 mL par 100 L d'eau), vidanger et pulvériser, puis rincer à fond avec de l'eau propre. Dans la mesure du possible, remplir l'équipement d'eau propre et laisser reposer pendant la nuit. Vider le pulvérisateur avant de l'entreposer ou de l'utiliser avec d'autres produits.

10.0 MODE D'EMPLOI

10.1 Renseignements généraux

Puisque ce produit n'est pas homologué pour la suppression des organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, **NE PAS** l'utiliser à cette fin.

NE PAS contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ou les habitats aquatiques au moment du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

Ce produit peut être mélangé avec un engrais, un supplément ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons sans pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association au mélange en cuve divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas faire de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, les produits de lutte antiparasitaire mélangés en cuve peuvent entraîner une activité biologique réduite ou des dommages accrus à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec Syngenta Canada inc. au 1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682) pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

Syngenta Canada inc. n'a pas évalué entièrement le rendement (efficacité) ou la phytotoxicité (tolérance des cultures) de tous les mélanges potentiels dans toutes les conditions environnementales ou pour toutes les variétés de cultures. Les mélanges qui ne sont pas expressément indiqués sur la présente étiquette doivent d'abord être testés sur une petite surface, dans des conditions locales et selon les pratiques standard, afin de confirmer qu'ils peuvent être utilisés sur toute la culture.

Toujours lire et suivre le mode d'emploi figurant sur l'étiquette des produits, y compris la séquence de mélange de WALES.

Pour les applications aériennes, les préposés au mélange et au chargement doivent utiliser des systèmes en circuit fermé.

Se référer à la section ZONES TAMPONS SANS PULVÉRISATION pour plus d'information sur les exigences spécifiques des zones tampons sans pulvérisation.

10.2 Application par voie terrestre

10.2.1 Renseignements généraux

Application avec pulvérisateur de grandes cultures : NE PAS appliquer pendant les périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle par rafales. NE PAS appliquer sous forme de gouttelettes de taille inférieure à celles correspondant à la classification « moyenne » de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La rampe doit être à 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Se référer à la section Zones tampons sans pulvérisation pour plus d'information sur les exigences spécifiques des zones tampons sans pulvérisation.

L'application par voie terrestre peut être effectuée avec tout pulvérisateur à rampes ordinaire.

Aucun adjuvant n'est requis.

BIEN AGITER AVANT L'EMPLOI.

10.2.2 Directives relatives au mélange

1. S'assurer que l'intérieur du pulvérisateur est propre, puis mettre la moitié de la quantité de support de pulvérisation requise dans le réservoir et agiter doucement. Une bonne agitation est caractérisée par la présence de rides ou d'ondulations à la surface de l'eau.
2. Verser les produits d'association de formulation WG ou DF et agiter jusqu'à ce que le mélange soit complet.
3. Verser les produits d'association de formulation SE ou SC et agiter jusqu'à ce que le mélange soit complet.
4. Verser les produits d'association de formulation EC et agiter jusqu'à ce que le mélange soit complet.
5. Ajouter de l'eau jusqu'à l'obtention des trois quarts de la quantité d'eau nécessaire.
6. Verser le REGLONE ION et agiter jusqu'à ce que le mélange soit complet.
7. Verser les produits d'association en solution (SN ou SL) et agiter jusqu'à ce que le mélange soit complet.
8. Mettre le reste de la quantité de support de pulvérisation requise dans le réservoir du pulvérisateur et maintenir une bonne agitation.
9. S'assurer que l'agitation est maintenue en tout temps jusqu'à la fin de la pulvérisation. Si la pulvérisation est interrompue, bien agiter avant de reprendre la pulvérisation. Réduire l'agitation lorsque le volume de bouillie restant correspond à environ un tiers de la capacité du réservoir.
10. Ne pas procéder au mélange ni au chargement du produit ni nettoyer l'équipement de pulvérisation aux endroits où il existe un risque de contamination des puits ou des systèmes aquatiques.

Lorsqu'on utilise de l'équipement de manutention des produits chimiques pour remplir le pulvérisateur, les recommandations supplémentaires suivantes s'appliquent.

- Il est préférable de mélanger les formulations WG et DF par lot.
- Les formulations SC, SN et SL peuvent être mélangées par induction ou par lot.
- Il est préférable de mélanger les formulations EC par lot.

10.2.3 Directives relatives à la pulvérisation

1. Volume de support de pulvérisation: Appliquer dans un volume de pulvérisation minimal de 225 L /ha, OU le volume indiqué dans les instructions spécifiques à la culture et aux organismes figurant dans le tableau ci-dessous, selon le PLUS GRAND des deux.
2. Agitation dans le pulvérisateur : Utiliser un agitateur à jet ou un tube d'agitation hydraulique assurant la recirculation de 7 à 10 % ou plus du volume du réservoir à la minute. NE PAS utiliser de tube d'agitation pneumatique.
3. Pompe : Des tamis doivent être utilisés pour protéger la pompe et éviter toute obturation. Utiliser des tamis de 16 mailles ou moins du côté aspiration de la pompe. NE PAS installer de tamis sur le circuit de recirculation. Installer un tamis de 50 mailles ou

moins entre la pompe et la rampe, à moins d'indication contraire de la part du fabricant du pulvérisateur.

4. Buses : Des buses à jet en éventail de 80 ou 110° limitant la dérive (p. ex. à préorifice ou à chambre de turbulence) ou des buses à injection d'air sont recommandées. Utiliser des tamis de buse de 50 mailles ou tel que recommandé par le fabricant des buses. NE PAS utiliser de buses à miroir, d'applicateur par gouttelettes contrôlées, de buses avec écran directionnel ni de buses à jet en cône creux.
5. Pression : Tel que recommandé par le fabricant des buses pour obtenir des gouttelettes de taille moyenne (classification de l'ASAE S572.1).
6. Appliquer à vitesse constante et éviter les chevauchements. Fermer l'alimentation de la rampe au moment du départ, des virages, des ralentissements ou des arrêts afin de ne pas endommager la culture par une application excessive.

10.2.4 Nettoyage de l'équipement

Pour éviter tout dommage subséquent à d'autres cultures, nettoyer à fond l'équipement de pulvérisation immédiatement après l'utilisation chaque jour. S'assurer que toute trace du produit est éliminée. Ne pas laisser de résidus sécher dans le réservoir du pulvérisateur. Ne pas laisser reposer la solution dans les conduites ou dans le réservoir durant la nuit.

Si on utilise un mélange en cuve, consulter l'étiquette des produits d'association pour prendre connaissance de directives supplémentaires pour le nettoyage. Il est recommandé de suivre la procédure suivante.

1. Vider le réservoir, la rampe et toutes les conduites, puis les laver pendant dix minutes avec de l'eau propre et un détergent. Rincer avec de l'eau propre. **NE PAS** nettoyer l'équipement d'application près de végétaux que l'on désire conserver, de puits ou d'autres sources d'eau.
2. Enlever les buses et les tamis et les laver séparément.
3. Éliminer les résidus de rinçage conformément aux règlements provinciaux.

10.3 Application par voie aérienne

10.3.1 Renseignements généraux

NE PAS appliquer par calme plat. Éviter d'appliquer quand les vents soufflent en rafales. NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h à hauteur de vol au-dessus du site de traitement. NE PAS appliquer avec des gouttelettes de pulvérisation plus petites que celles de la classification moyenne de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). Réduire la dérive causée par les turbulences créées en bout d'aile de l'aéronef. La longueur occupée par les buses le long de la rampe d'aspersion NE DOIT PAS dépasser 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les doses recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil

aérien disponible.

S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

Se référer à la section ZONES TAMPONS SANS PULVÉRISATION pour plus d'information sur les exigences spécifiques des zones tampons sans pulvérisation.

10.3.2 Précautions relatives à l'emploi

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le *Guide national d'apprentissage - Application de pesticides par avion*, élaboré par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides, doivent être présentes.

Ne pas appliquer de pesticides sur des plans d'eau. Éviter que le brouillard de pulvérisation dérive et atteigne un plan d'eau ou tout autre endroit non visé. Les zones tampons sans pulvérisation indiquées doivent être respectées.

L'application aérienne n'est pas recommandée dans les endroits où les marécages, ou tout autre habitat faunique, peuvent être touchés par le brouillard de pulvérisation. Éviter que le produit ne dérive vers des champs cultivés adjacents ou des abris fauniques. Éviter la pulvérisation hors cible ou la dérive vers les terrains marécageux.

Étant donné que l'herbicide peut nuire aux habitats des oiseaux migrateurs et d'autres espèces sauvages, ne pas faire d'application aérienne dans les champs où des marécages ou tout autre habitat faunique peuvent être touchés par la pulvérisation ou la dérive, y compris les terrains marécageux et les bords secs des terrains marécageux de l'ouest du Canada. Utiliser un pulvérisateur terrestre et laisser une bordure tampon de 15 mètres autour de tous les marécages.

10.3.3 Mises en garde propres au produit

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant en composant le 1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682); pour obtenir des conseils techniques, communiquer avec le distributeur ou un conseiller agricole provincial.

10.3.4 Directives de mélange

Il **N'EST PAS** recommandé de mélanger ce produit directement dans la trémie de l'avion. L'utilisation d'équipement pour la manutention ou la gestion de produits chimiques pour charger la trémie **EST** recommandée. Ce produit **PEUT ÊTRE** introduit par induction dans une trémie remplie d'eau au préalable ou lorsque le produit et l'eau sont déjà mélangés avant d'être transférés dans la trémie. Ce produit **PEUT ÊTRE** mélangé par lot et transféré dans la trémie par pompage. Dans tous les cas, l'équipement de manutention des produits chimiques et l'intérieur de la trémie doivent être propres avant d'être utilisés.

REMARQUE : REGLONE ION peuvent être mélangées par induction ou par lots.

Respecter l'ordre de mélange suivant.

1. Pomper l'eau dans la trémie pour obtenir au moins entre le quart et la moitié du volume de bouillie désiré. Démarrer la circulation dans la trémie si possible.
2. Mélanger par induction ou bien mélanger par lot le REGLONE ION.
3. Pomper les produits mélangés par lot dans la trémie.
4. Terminer le remplissage de la trémie avec de l'eau.
5. S'il était impossible de démarrer l'agitation de la trémie à l'étape 1, le faire dès que possible une fois en vol.
6. Pulvériser la suspension le jour même du mélange.
7. Ne pas procéder au mélange ni au chargement du produit et ne pas nettoyer l'équipement de pulvérisation aux endroits où il existe un risque de contamination des puits ou des systèmes aquatiques.

10.3.5 Directives relatives à la pulvérisation

1. Volume d'eau : Appliquer à raison d'au moins 45 L/ha de bouillie OU selon le volume indiqué pour les cultures et les ravageurs mentionnés dans le tableau suivant, si ce volume est plus GRAND.
2. Buses : N'utiliser que des buses produisant des gouttelettes correspondant aux classifications moyenne ou grosse de l'ASAE S572.1.
3. Pression : Telle que recommandée par le fabricant des buses pour obtenir des gouttelettes de taille moyenne ou grosse (classification de l'ASAE S572.1).
4. S'assurer que le dispositif d'agitation de la trémie est engagé dans la mesure du possible pendant le vol.

Les grosses gouttelettes sont moins sujettes à la dérive; il faut donc éviter les pressions et les types de buses qui permettent la formation de particules très fines (brume). **NE PAS** appliquer pendant les périodes de calme plat ou lorsque la vitesse du vent et son orientation peuvent provoquer une dérive du brouillard de pulvérisation. **NE PAS** appliquer également lorsque le vent souffle en direction d'une culture, d'un jardin, d'un habitat terrestre (plantations brise-vent, etc.) ou aquatique vulnérable.

10.3.6 Nettoyage de l'équipement

Avant la pulvérisation

- Avant d'utiliser le REGLONE ION, s'assurer que la trémie, l'équipement de manutention des produits chimiques, les conduites et le filtre sont entièrement propres.

Après la pulvérisation

- Nettoyer à fond l'équipement de pulvérisation immédiatement après l'application. **NE PAS** laisser de résidus de REGLONE ION sécher dans l'équipement d'application.
- Il est recommandé de procéder de la manière suivante.
 1. Vider le réservoir, la rampe et toutes les conduites, les laver pendant dix minutes avec de l'eau propre et un détergent. Rincer avec de l'eau propre. **NE PAS** nettoyer le l'équipement d'application près de végétaux que l'on désire conserver, de puits ou d'autres sources d'eau.
 2. Enlever les buses et les tamis et les laver séparément.
 3. Éliminer les résidus de rinçage conformément aux règlements provinciaux.

10.4 Zones tampons sans pulvérisation

Les zones tampons sans pulvérisation précisées dans le tableau ci-après doivent être respectées entre le point d'application directe et la bordure sous le vent la plus rapprochée des habitats terrestres vulnérables (tels que les prairies, les zones boisées, les brise-vent, les terres à bois, les haies, les zones riveraines et les zones arbustives), des habitats d'eau douce vulnérables (tels que les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des Prairies, les criques, les marais, les cours d'eau, les réservoirs, et les milieux humides) ainsi que des habitats estuariens/marins.

Méthode d'application	Cultures	Zones tampons sans pulvérisation (mètres) requises pour protéger les :		
		Habitats aquatiques d'une profondeur :		Habitats terrestres
		Inférieure à 1 m	Supérieure à 1 m	
Pulvérisateur de grande culture	Sous-groupe de cultures 6C [lupin (<i>Lupinus</i> spp., y compris le lupin-grain, le lupin doux, le lupin blanc et le lupin blanc doux)]; [haricot (<i>Phaseolus</i> spp., y compris le haricot de grande culture, le haricot rognon, le petit haricot blanc, le haricot de Lima (sec), le haricot pinto et le haricot tépary)]; et [dolique (<i>Vigna</i> spp., y compris l'adzuki, le dolique asperge, le dolique à œil noir, le dolique mongette, le haricot papillon, le haricot mungo, le haricot mungo noir et le pois zombi)], gourgane (fève des marais) (<i>Vicia faba</i>), pois chiche (<i>Cicer arietinum</i>), guar (<i>Cyamopsis tetragonoloba</i>), dolique d'Égypte (<i>Lablab purpureus</i>), lentille (<i>Lens esculenta</i>), pois (<i>Pisum</i> spp., y compris le pois des champs), et pois cajan (<i>Cajanus cajan</i>), canola, lin (y compris les variétés à basse teneur en acide linoléique), moutarde (condimentaire seulement), tournesols, légumineuses de semence (luzerne, lotier, trèfle rouge et blanc) pour la production de semences	5	3	3

Méthode d'application	Cultures		Zones tampons sans pulvérisation (mètres) requises pour protéger les :		
			Habitats aquatiques d'une profondeur :		Habitats terrestres
			Inférieure à 1 m	Supérieure à 1 m	
Voie aérienne	Sous-groupe de cultures 6C [haricot (<i>Phaseolus</i> spp., y compris le haricot de grande culture, le haricot rognon, le petit haricot blanc, le haricot de Lima (sec), le haricot pinto et le haricot tépary)]; et [dolique (<i>Vigna</i> spp., y compris l'adzuki, le dolique asperge, le dolique à œil noir, le dolique mongette, le haricot papillon, le haricot mungo, le haricot mungo noir et le pois zombi)], gourgane (fève des marais) (<i>Vicia faba</i>), pois chiche (<i>Cicer arietinum</i>), guar (<i>Cyamopsis tetragonoloba</i>), dolique d'Égypte (<i>Lablab purpureus</i>), lentille (<i>Lens esculenta</i>), pois (<i>Pisum</i> spp., y compris le pois des champs), et pois cajan (<i>Cajanus cajan</i>), canola, lin (y compris les variétés à basse teneur en acide linoléique), moutarde (condimentaire seulement), tournesols, Légumineuses de semence (luzerne, lotier, trèfle rouge et blanc) pour la production de semences	Voilure fixe	150	80	90
		Voilure tournante	100	55	70

Lorsque les mélanges en réservoir sont permis, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon sans pulvérisation la plus large (la plus restrictive) parmi les produits utilisés dans le mélange et appliquer au moyen de la catégorie de gouttelettes la plus grosse (ASAE) indiquée sur les étiquettes des produits d'association.

Il est possible de modifier les zones tampons sans pulvérisation associées à ce produit selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon sans pulvérisation dans la section Pesticides du site Canada.ca.

11.0 MODE D'EMPLOI SELON LA CULTURE

11.1 Sous-groupe de cultures 6C - Pois

CULTURES	Pois secs (de plein champ), pois cajun
ÉTAT DE LA CULTURE	Feuillage pleinement développé, peu de mauvaises herbes (culture normale)
DOSE	Terrestre : 1,50 L/ha à 2,04 L/ha Aérienne : 2,04 L/ha
VOLUME D'APPLICATION	Terrestre : 225 L/ha à 550 L/ha Aérienne : au moins 45 L/ha
ÉTAT DE LA CULTURE	Feuillage très dense et/ou beaucoup de mauvaises herbes
DOSE	Terrestre : 2,04 L/ha Aérienne : 2,76 L/ha
VOLUME D'APPLICATION	Terrestre : 225 L/ha à 550 L/ha Aérienne : au moins 45 L/ha
REMARQUES	<p>Appliquer le REGLONE ION lorsque la plupart des gousses inférieures sont mûres et sèches et que les graines se détachent facilement. Les graines des gousses moins mûres se brisent lorsqu'on les comprime.</p> <p>Ce traitement ne fait pas mûrir les pois. Comme les andains de pois sont fortement exposés à des pertes dues au vent, on recommande de récolter la culture sur pied. Il est essentiel de traiter au moment opportun pour prévenir les pertes de rendement dues au défanage précoce : il faut donc bien surveiller les cultures. Commencer à récolter lorsque les pois sont secs.</p> <p>Le REGLONE ION, lorsqu'il est appliqué sur des pois affectés par une sécheresse prolongée, procure un dessèchement plus lent et moins efficace comparativement aux applications effectuées dans des conditions de croissance normales. En présence d'un stress causé par une sécheresse prolongée avant le traitement, utiliser la plus forte dose recommandée de REGLONE ION sur les pois de même que le plus grand volume d'eau recommandé afin d'obtenir une efficacité optimale.</p> <p>Avec les variétés indéterminées, appliquer le REGLONE ION lorsque les gousses inférieures de la plupart des plants sont mûres, sèches, transparentes et ratatinées, et lorsque les pois se détachent à l'intérieur des gousses. Les gousses du milieu doivent être quelque peu ratatinées et doivent avoir l'aspect du cuir, et les pois doivent fendre lorsqu'ils sont comprimés. Le défanage dessèche les gousses supérieures et toute partie verte de la plante, ne laissant ainsi que des pois de la plus haute qualité dans les gousses inférieures et du milieu.</p> <p>Avec les variétés déterminées, appliquer le REGLONE ION lorsque les gousses supérieures et du milieu sont quelque peu ratatinées et ont l'aspect du cuir, et lorsque les pois fendent lorsqu'ils sont comprimés. Les gousses du milieu inférieur et du bas sont mûres et sèches, transparentes et ratatinées, et les pois se détachent à l'intérieur des gousses.</p> <p>Utiliser un applicateur terrestre pour faciliter l'emploi de grands volumes d'eau et pour assurer une meilleure couverture du feuillage. On peut procéder par application aérienne si la culture est trop dense ou si le sol est trop mou pour l'emploi d'un pulvérisateur à rampe. S'assurer que l'appareil est capable de fournir une application uniforme.</p>

11.2 Sous-groupe de cultures 6C - Lentilles

CULTURES	Lentilles
ÉTAT DE LA CULTURE	Feuillage pleinement développé, peu de mauvaises herbes (culture normale)
DOSE	Terrestre : 1,50 L/ha à 2,04 L/ha Aérienne : 2,04 L/ha
VOLUME D'APPLICATION	Terrestre : 225 L/ha à 550 L/ha Aérienne : au moins 45 L/ha
ÉTAT DE LA CULTURE	Feuillage très dense et/ou beaucoup de mauvaises herbes
DOSE	Terrestre : 2,04 L/ha Aérienne : 2,76 L/ha
VOLUME D'APPLICATION	Terrestre : 225 L/ha à 550 L/ha Aérienne : au moins 45 L/ha
REMARQUES	<p>Appliquer le REGLONE ION au moment où l'andainage s'effectue normalement. Les gousses inférieures sont jaune brunâtre et elles font du bruit quand on les remue. Utiliser un applicateur terrestre pour faciliter l'emploi de grands volumes d'eau et pour assurer une meilleure couverture du feuillage. On peut procéder par application aérienne si la culture est trop dense ou si le sol est trop mou pour l'emploi d'un pulvérisateur à rampe.</p> <p>Le REGLONE ION, lorsqu'il est appliqué sur des lentilles affectées par une sécheresse prolongée, la pluie, des températures fraîches et une humidité élevée provoque un dessèchement plus lent et moins efficace comparativement aux applications effectuées dans des conditions de croissance normales. Si de telles conditions sont présentes avant le traitement, utiliser la plus forte dose recommandée de REGLONE ION sur les lentilles de même que le plus grand volume d'eau recommandé afin d'obtenir une efficacité optimale. Il faut également s'attendre à des retards pour la récolte.</p>

11.3 Sous-groupe de cultures 6C – Pois chiches

CULTURES	Pois chiches
ÉTAT DE LA CULTURE	Feuillage pleinement développé, peu de mauvaises herbes (culture normale)
DOSE	Terrestre : 1,50 L/ha à 2,04 L/ha Aérienne : 2,04 L/ha
VOLUME D'APPLICATION	Terrestre : 225 L/ha à 550 L/ha Aérienne : au moins 45 L/ha
ÉTAT DE LA CULTURE	Population dense et/ou beaucoup de mauvaises herbes et/ou forte repousse
DOSE	Terrestre : 2,04 L/ha
VOLUME D'APPLICATION	Terrestre : 225 L/ha à 550 L/ha
REMARQUES	<p>Ce traitement ne fait pas mûrir les pois chiches. Comme les andains de pois chiches sont exposés à des pertes dues au vent, on recommande de récolter la culture sur pied. Il est essentiel de traiter au moment opportun pour prévenir les pertes de rendement et de qualité dues au défanage précoce. Il faut donc bien surveiller la culture afin de déterminer le stade d'application approprié. L'application du REGLONE ION peut fragiliser la petite tige qui relie la gousse à la plante et de ce fait entraîner une perte de gousses accrue. Le moissonnage-battage peut commencer de 4 à 7 jours après l'application. Il pourrait se révéler avantageux de récolter et d'entreposer séparément les pois chiches provenant des zones du champ dont le mûrissement a été tardif.</p> <p>Pour le type Desi, appliquer au moment où l'andainage débute normalement, lorsque la majorité des plants sont jaunes, que la plupart des gousses sont mûres et que les graines sont passées du vert au jaune ou au brun. La partie supérieure de la plante peut être encore verte.</p> <p>Pour le type Kabuli, appliquer lorsque la majorité des plants et des gousses sont mûrs et secs, que les graines sont passées du vert au blanc ou à l'ocre et qu'elles se détachent des gousses. Le dessèchement est moins complet avec le type Kabuli en raison de l'épaisseur de l'enveloppe des gousses.</p> <p>Utiliser un applicateur terrestre pour faciliter l'emploi de grands volumes d'eau et pour obtenir une meilleure couverture du feuillage. On peut procéder par application aérienne si l'appareil est capable d'assurer une application uniforme.</p> <p>La germination des semences n'est pas affectée par le dessèchement provoqué par le REGLONE ION.</p>

11.4 Canola

CULTURES	Canola
ÉTAT DE LA CULTURE	Feuillage pleinement développé, peu de mauvaises herbes (culture normale)
DOSE	Terrestre : 1,50 L/ha à 2,04 L/ha Aérienne : 2,04 L/ha
VOLUME D'APPLICATION	Terrestre : 225 L/ha à 550 L/ha Aérienne : au moins 45 L/ha
ÉTAT DE LA CULTURE	Feuillage très dense et/ou beaucoup de mauvaises herbes
DOSE	Terrestre : 2,04 L/ha Aérienne : 2,76 L/ha
VOLUME D'APPLICATION	Terrestre : 225 L/ha à 550 L/ha Aérienne : au moins 45 L/ha
REMARQUES	<p>Appliquer lorsqu'au moins 90 % des graines ont pris une coloration brune; l'application du REGLONE ION avant ce stade peut augmenter fortement le pourcentage de graines vertes dans l'échantillon.</p> <p>Commencer à moissonner dans les 14 jours suivant l'application.</p> <p>Ce traitement ne fait pas murir le canola. Le REGLONE ION est un défanant efficace qui facilite la récolte du canola. La vitesse à laquelle les gousses et les tiges se dessècheront variera selon la couverture du brouillard de pulvérisation, les conditions environnementales et le stade de croissance des plants à l'application; cependant, les gousses et des tiges se dessècheront de 7 à 10 jours après l'application.</p> <p>Utiliser un applicateur terrestre pour faciliter l'emploi de grands volumes d'eau et pour assurer une meilleure couverture du feuillage. On peut procéder par application aérienne au moyen d'un appareil capable d'assurer une application uniforme.</p> <p>Débuter la récolte dès que la culture est prête car d'importantes pertes de rendement peuvent survenir dans les champs de canola desséchés, en raison de la chute et de l'éclatement des gousses. La perte de rendement peut être plus importante si la récolte de la culture desséchée est retardée ou si les conditions météorologiques sont défavorables (vents forts, fortes pluies, etc.).</p> <p>La germination des semences n'est pas affectée par le dessèchement provoqué par le REGLONE ION.</p>

11.5 Soja

CULTURES	Soja
ÉTAT DE LA CULTURE	Feuillage pleinement développé, peu de mauvaises herbes (culture normale)
DOSE	Terrestre : 1,50 L/ha à 2,04 L/ha Aérienne : 2,04 L/ha à 2,52 L/ha
VOLUME D'APPLICATION	Terrestre : 225 L/ha à 550 L/ha Aérienne : au moins 45 L/ha
ÉTAT DE LA CULTURE	Population dense et/ou beaucoup de mauvaises herbes et/ou forte repousse
DOSE	Terrestre : 2,04 L/ha Aérienne : 2,76 L/ha
VOLUME D'APPLICATION	Terrestre : 225 L/ha à 550 L/ha Aérienne : au moins 45 L/ha
REMARQUES	<p>Pulvériser lorsque 80 à 90 % des feuilles de soja sont tombées et au moins 80 % des gousses sont jaunes. La coloration des gousses est utilisée pour déterminer le moment du traitement que lorsqu'on s'attend à une forte repousse.</p> <p>L'application terrestre permet d'utiliser une plus grande quantité d'eau et d'obtenir une meilleure couverture. On peut aussi procéder par application aérienne au moyen d'un appareil capable d'assurer une application uniforme. Le dessèchement des mauvaises herbes est complet en une semaine. CE TRAITEMENT NE FAIT PAS MÛRIR LE SOJA ET NE DIMINUE PAS LEUR TENEUR EN EAU. Arracher les plants de soja ou les battre lorsqu'on juge qu'ils sont prêts.</p> <p>Le REGLONE ION, lorsqu'il est appliqué sur le soja affecté par une sécheresse prolongée, procure un dessèchement plus lent et moins efficace comparativement aux applications effectuées dans des conditions de croissance normales. En présence d'un stress causé par une sécheresse prolongée avant le traitement, utiliser la plus forte dose recommandée de REGLONE ION sur le soja de même que le plus grand volume d'eau recommandé afin d'obtenir une efficacité optimale.</p>

11.6 Sous-groupe de cultures 6C - Haricots

CULTURES	Haricot (<i>Phaseolus</i> spp.) (y compris le haricot de grande culture, le haricot rognon (rouge et blanc), le petit haricot blanc, le haricot de Lima (sec), le haricot pinto et le haricot tépary), Doliques (<i>Vigna</i> spp.) (y compris l'adzuki, le dolique asperge, le dolique à œil noir, le dolique mongette, le haricot papillon, le haricot mungo, le haricot mungo noir et le pois zombi), dolique d'Égypte, guar
ÉTAT DE LA CULTURE	Feuillage pleinement développé, peu de mauvaises herbes (culture normale)
DOSE	Terrestre : 1,50 L/ha à 2,04 L/ha Aérienne : 2,04 L/ha à 2,52 L/ha
VOLUME D'APPLICATION	Terrestre : 225 L/ha à 550 L/ha Aérienne : au moins 45 L/ha
ÉTAT DE LA CULTURE	Population dense et/ou beaucoup de mauvaises herbes et/ou forte repousse
DOSE	Terrestre : 2,04 L/ha Aérienne : 2,76 L/ha
VOLUME D'APPLICATION	Terrestre : 225 L/ha à 550 L/ha Aérienne : au moins 45 L/ha
REMARQUES	<p>Pulvériser lorsque 80 à 90 % des feuilles de haricots sont tombées et au moins 80 % des gousses sont jaunes. La coloration des gousses est utilisée pour déterminer le moment du traitement que lorsqu'on s'attend à une forte repousse.</p> <p>L'application terrestre permet d'utiliser une plus grande quantité d'eau et d'obtenir une meilleure couverture. On peut aussi procéder par application aérienne au moyen d'un appareil capable d'assurer une application uniforme. Le dessèchement des mauvaises herbes est complet en une semaine. CE TRAITEMENT NE FAIT PAS MÛRIR LES HARICOTS ET NE DIMINUE PAS LEUR TENEUR EN EAU. Arracher les plants de haricots ou les battre lorsqu'on juge qu'ils sont prêts. Souvent, on peut battre les haricots secs et les haricots Adzuki le jour même de l'arrachage, mais cela dépend de la condition des haricots.</p> <p>Le REGLONE ION, lorsqu'il est appliqué sur des haricots affectés par une sécheresse prolongée, procure un dessèchement plus lent et moins efficace comparativement aux applications effectuées dans des conditions de croissance normales. En présence d'un stress causé par une sécheresse prolongée avant le traitement, utiliser la plus forte dose recommandée de REGLONE ION sur les haricots de même que le plus grand volume d'eau recommandé afin d'obtenir une efficacité optimale.</p>

11.7 Sous-groupe de cultures 6C - Lupin blanc doux

CULTURES	Lupin blanc doux, Lupin récoltes (<i>Lupinus</i> spp.) (y compris le lupin-grain, le lupin doux, le lupin blanc et le lupin blanc doux)
ÉTAT DE LA CULTURE	Feuillage pleinement développé, peu de mauvaises herbes (culture normale)
DOSE	Terrestre : 2,76 L/ha
VOLUME D'APPLICATION	Terrestre : 225 L/ha à 550 L/ha
REMARQUES	<p>Traiter lorsque les gousses sont brunes et que les graines internes (endosperme) coupées sont jaunes.</p> <p>NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.</p> <p>Appliquer le REGLONE ION une fois par saison pour défaner avant la récolte. Attendre au moins 7 jours avant de récolter. Ne pas ajouter d'agent dispersif, mouillant ou adhésif à la solution de pulvérisation. Appliquer avec un équipement terrestre seulement. Les applications terrestres peuvent être faites avec n'importe quel type de pulvérisateur à rampe.</p>

11.8 Lin

CULTURES	Lin (y compris les variétés à basse teneur en acide linoléique)
ÉTAT DE LA CULTURE	Feuillage pleinement développé, peu de mauvaises herbes (culture normale)
DOSE	Terrestre : 1,50 L/ha à 2,04 L/ha Aérienne : 2,04 L/ha
VOLUME D'APPLICATION	Terrestre : 225 L/ha à 550 L/ha Aérienne : au moins 45 L/ha
ÉTAT DE LA CULTURE	Feuillage très dense et/ou beaucoup de mauvaises herbes
DOSE	Terrestre : 2,04 L/ha Aérienne : 2,76 L/ha
VOLUME D'APPLICATION	Terrestre : 225 L/ha à 550 L/ha Aérienne : au moins 45 L/ha
REMARQUES	<p>Pulvériser lorsque 75 % des capsules ont changé de couleur (période normale de l'andainage) mais PAS avant ce stade.</p> <p>Commencer à récolter lorsque le lin est sec.</p> <p>Le REGLONE ION est un défanant efficace qui facilite la récolte du lin (y compris les variétés à basse teneur en acide linoléique). Le dessèchement réduit le délai entre la maturité et la récolte, réduit les dommages à l'équipement de récolte, accélère la récolte, diminue l'humidité des graines et élimine le besoin d'andainer.</p> <p>Utiliser un applicateur terrestre pour faciliter l'emploi de grands volumes d'eau et pour obtenir une meilleure couverture du feuillage.</p> <p>On peut procéder par application aérienne si la culture est trop dense ou si le sol trop mou pour l'emploi d'un pulvérisateur à rampe. S'assurer que l'appareil est capable d'assurer une application uniforme.</p> <p>La germination des semences n'est pas affectée par le dessèchement provoqué par le REGLONE ION.</p>

11.9 Moutarde

CULTURES	Moutarde (condimentaire seulement)
ÉTAT DE LA CULTURE	Feuillage pleinement développé, peu de mauvaises herbes (culture normale)
DOSE	Terrestre : 1,50 L/ha à 2,04 L/ha Aérienne : 2,04 L/ha
VOLUME D'APPLICATION	Terrestre : 225 L/ha à 550 L/ha Aérienne : au moins 45 L/ha
ÉTAT DE LA CULTURE	Feuillage très dense et/ou beaucoup de mauvaises herbes
DOSE	Terrestre : 2,04 L/ha Aérienne : 2,76 L/ha
VOLUME D'APPLICATION	Terrestre : 225 L/ha à 550 L/ha Aérienne : au moins 45 L/ha
REMARQUES	<p>Pulvériser lorsque 75 % des graines ont changé de couleur (en majorité brunes).</p> <p>Commencer à moissonner dans les 14 jours suivant le traitement.</p> <p>Ne pas appliquer lorsque la culture n'est pas mûre ou lorsqu'elle a dépassé le stade de maturité recommandé. Commencer à récolter dans les 14 jours suivant l'application. NOTE – Les gousses des cultures sur pied peuvent tomber et éclater lorsqu'il vente fort.</p> <p>Une application terrestre permet d'utiliser une plus grande quantité d'eau et, ainsi, d'obtenir une meilleure couverture. On peut procéder par application aérienne si la culture est trop dense ou si le sol est trop mou pour l'emploi d'un pulvérisateur à rampe. Utiliser un appareil conçu pour assurer une application uniforme.</p>

11.10 Tournesol

CULTURES	Tournesol
ÉTAT DE LA CULTURE	Feuillage pleinement développé, peu de mauvaises herbes (culture normale)
DOSE	Terrestre : 1,50 L/ha à 2,04 L/ha Aérienne : 2,04 L/ha
VOLUME D'APPLICATION	Terrestre : 225 L/ha à 550 L/ha Aérienne : au moins 45 L/ha
ÉTAT DE LA CULTURE	Feuillage très dense et/ou beaucoup de mauvaises herbes
DOSE	Terrestre : 2,04 L/ha Aérienne : 2,76 L/ha
VOLUME D'APPLICATION	Terrestre : 225 L/ha à 550 L/ha Aérienne : au moins 45 L/ha
REMARQUES	<p>Traiter lorsque les graines atteignent la maturité (20 à 50 % d'humidité dans la graine et la gousse).</p> <p>Le REGLONE ION est un défanant efficace qui facilite la récolte des graines de tournesol destinées à la semence, à la production d'huile et à la confiserie. Si on dispose d'un applicateur terrestre de grande hauteur, ce type d'application facilite l'emploi d'importants volumes d'eau et procure une meilleure couverture du feuillage. On peut procéder par application aérienne si la culture est trop dense ou si le sol est trop mou pour l'emploi d'un pulvérisateur à rampe. Ne pas appliquer lorsque la culture n'est pas mûre.</p> <p>Récolter de 15 à 20 jours après le traitement.</p>

11.11 Légumineuses

CULTURES	Légumineuses de semence (luzerne, lotier, trèfle rouge et blanc, et alsike) pour la production de semences
ÉTAT DE LA CULTURE	Feuillage pleinement développé, peu de mauvaises herbes (culture normale)
DOSE	Terrestre : 2,04 L/ha à 3,24 L/ha Aérienne : 2,04 L/ha à 3,24 L/ha
VOLUME D'APPLICATION	Terrestre : 225 L/ha à 550 L/ha Aérienne : au moins 45 L/ha
ÉTAT DE LA CULTURE	Feuillage très dense et/ou beaucoup de mauvaises herbes et/ou avec repousse
DOSE	Terrestre : 3,24 L/ha Aérienne: 3,24 L/ha
VOLUME D'APPLICATION	Terrestre : 225 L/ha à 550 L/ha Aérienne : au moins 45 L/ha
REMARQUES	<p>Seulement pour la production de semences. Appliquer lorsque la majorité des gousses sont mûres mais avant qu'elles n'éclatent. Pour éviter que les gousses éclatent et perdent leurs graines, l'intervalle entre la pulvérisation et la récolte ne doit pas dépasser 7 jours.</p> <p>Le lotier affecté par une sécheresse ou une maladie peut être endommagé s'il est traité avec le REGLONE ION. Ne pas utiliser le REGLONE ION lorsqu'on a utilisé un herbicide résiduel sur les légumineuses au cours des 12 derniers mois.</p> <p>Un applicateur terrestre facilite l'emploi de grands volumes d'eau et assure une meilleure couverture du feuillage. On peut procéder par application aérienne si la culture est trop dense ou si le sol est trop mou pour l'emploi d'un pulvérisateur à rampe. S'assurer que l'appareil est capable d'assurer une application uniforme.</p>

12.0 USAGES LIMITÉS

AVIS À L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR LES USAGES SPÉCIAUX INDIQUÉS.

Le MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres que Syngenta Canada Inc. dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, Syngenta Canada Inc. n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et(ou) la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.

12.1 Féverole à gros grains (Fava)

CULTURE	Féverole à gros grains (Fava)
ÉTAT DE LA CULTURE	Utiliser les doses les plus fortes dans les cultures à couvert végétal dense ou fortement infestées de mauvaises herbes
DOSE	Terrestre : 1,50 L/ha à 2,04 L/ha Aérienne : 2,04 L/ha à 2,76 L/ha
VOLUME D'APPLICATION	Terrestre : 225 L/ha à 550 L/ha Aérienne : au moins 45 L/ha
REMARQUES	<p>Effectuer un seul traitement pour défaner la culture.</p> <p>Appliquer lorsque la majorité des plants sont mûrs et secs. Les cosses doivent être pleines, et les cosses du bas doivent être de couleur bronze ou noire.</p> <p>Respecter le délai d'attente avant la récolte (DAAR) de 4 à 10 jours.</p> <p>La pression du pulvérisateur doit être augmentée avec les pulvérisateurs à grand dégagement (de 90 à 100 psi) pour assurer une couverture adéquate de la partie inférieure de la tige avec le REGLONE ION. L'application terrestre facilitera l'utilisation de volumes d'eau plus élevés et assurera une couverture plus complète. L'application aérienne peut être effectuée avec un appareil adapté pour assurer une couverture uniforme de la culture. Les mauvaises herbes fanent au bout d'une semaine. CE TRAITEMENT N'AMÈNE PAS LES HARICOTS À MATURITÉ NI N'ABAISSÉ L'HUMIDITÉ DES HARICOTS. Le REGLONE ION appliqué sur des haricots subissant une sécheresse prolongée donnera un défanage plus lent et moins efficace comparativement aux traitements effectués dans des conditions de croissance normales. Si une sécheresse prolongée a lieu avant le traitement, utiliser la dose la plus élevée de REGLONE ION homologuée pour les haricots ainsi que le volume d'eau homologué le plus élevé pour obtenir un résultat optimal. Le choix du moment du traitement est très important, car un défanage prématuré entraînera des pertes de rendement; les cultures doivent être surveillées attentivement.</p>

13.0 RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que le REGLONE ION est un herbicide du groupe 22. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes au REGLONE ION et à d'autres herbicides du groupe 22. Les biotypes résistants peuvent finir par dominer au sein de la population des mauvaises herbes si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut aussi exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

Dans la mesure du possible, alterner le REGLONE ION ou les herbicides du même groupe 22 avec des herbicides qui appartiennent à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.

Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant

d'un groupe différent. Pour ralentir l'acquisition d'une résistance, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.

Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.

Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines des mauvaises herbes sur le site touché en utilisant, dans la mesure du possible, un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte avant le passage dans un autre champ et en utilisant des semences non contaminées.

Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.

Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.

Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, S'adresser aux représentants de l'entreprise au 1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682) ou à www.syngenta.ca.